



Procès-verbal
de la réunion de conseil municipal
du vendredi 29 Août 2025

Présents : Valère HIS, Carole MORETTI, Bénédicte GODARD, Arnaud NICOLLE, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Isabelle LEFEVRE, Dimitri BESNE, Cédric GODALLIER, Samuel CRAMILLY, Amélie DANTAN, Marie-Thérèse THIERRY

Absents excusés : Stéphane DÉCUYPÈRE, Aline SCHRAEN, Wilfried DURIEU

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après avoir enregistré la candidature de Monsieur Dimitri BESNE, le Conseil Municipal le désigne à l'unanimité, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du précédent compte-rendu du 26 Juin 2025
2. Garderie – Cantine : Approbation des tarifs 2025-2026
3. Approbation d'une convention d'utilisation du stade par le club de football de Duclair
4. Club de Football de Duclair : Reversement des factures EDF à la commune
5. Reversement des quêtes de mariage et de parrainage
6. Décisions modificatives
7. Validations des achats des goodies pour Octobre Rose
8. Validation du raccordement électrique par ENEDIS sur la parcelle ZN 169
9. Validation du devis d'accompagnement des agents
10. Renouvellement abonnement Panneau Pocket
11. Informations diverses

Monsieur le Maire accueille les élus pour une dernière rentrée avant les prochaines élections et espère que chacun a passé de bonnes vacances.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2025

Après avoir donné connaissance du procès-verbal de la séance du 26 Juin 2025, Monsieur le Maire invite l'assemblée à l'adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal, sans observations.

2. GARDERIE – CANTINE : APPROBATION DES TARIFS 2025-2026

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2025-2026, il est proposé une actualisation des tarifs pour la cantine et la garderie.

Cette revalorisation est envisagée afin de tenir compte de l'augmentation des coûts (matières premières, énergie, salaires), de maintenir la qualité des services proposés aux familles.

Monsieur le Maire rappelle que le coût d'un repas pour la commune oscille entre 9 et 12 € en fonction des années et rappelle que le taux de l'inflation était de + 5,2% (moyenne annuelle) en 2022, + 4,9% en 2023 et + 2% en 2024.

		Tarifs actuels	Proposition pour l'année scolaire 2025/2026		
			1,50%	2%	2,50%
Cantine	Maternelle	3,75	3,81	3,83	3,84
	Primaire	3,85	3,91	3,93	3,95
	Adulte	4,96	5,03	5,06	5,08
Garderie	la 1/2 heure	1,16	1,18	1,18	1,19
	Après 18h30	2,33	2,36	2,38	2,39

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité une augmentation des tarifs de + 2%.

3. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DU STADE PAR LE CLUB DE FOOTBALL DE DUCLAIR

Monsieur le Maire rappelle que le stade est mis à disposition du club de football de Duclair sans aucune contrepartie depuis que l'association de football Saint Paëroise a été dissoute.

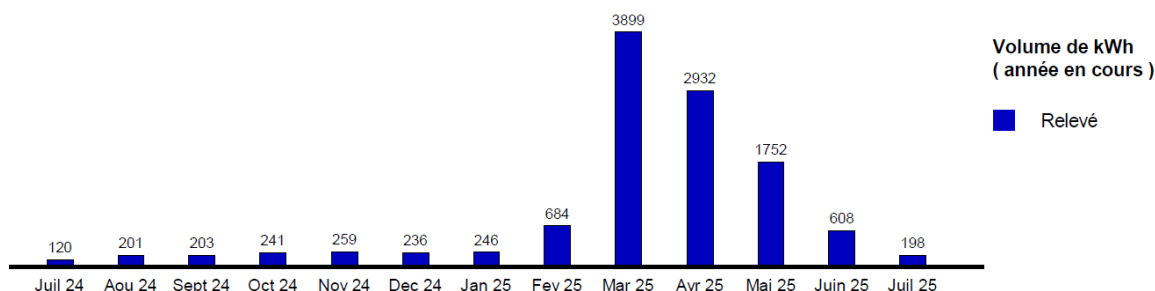
En raison des incivilités constatées et de divers dérapages, il a été convenu, avec le président du club de football de Duclair, qu'une convention fixerait les conditions et modalités de mise à disposition du stade, en particulier la refacturation des dépenses liées à la consommation d'eau (en fonction du relevé compteur) et d'électricité (en fonction des factures reçues).

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition telle que présentée.

4. CLUB DE FOOTBALL DE DUCLAIR : REVERSEMENT DES FACTURES EDF À LA COMMUNE

En raison d'une évolution excessive de la consommation d'électricité sur la période février - juin 2025 au stade, il est demandé à l'association qui occupe les lieux, le remboursement de la facture Edf pour un montant de 2 870 € TTC.

Evolution de la consommation facturée en kWh



Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition.

5. REVERSEMENT DES QUÊTES DE MARIAGE ET DE PARRAINAGE

Monsieur le Maire présente le montant total des quêtes de mariage et parrainage s'élevant à 72,72 € à reverser au profit des coopératives scolaires, selon le souhait des mariés ou des parents, soit 36,36 € pour chacune des coopératives, maternelle et élémentaire.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition telle que présentée.

6. DÉCISIONS MODIFICATIVES

Afin d'ajuster le budget primitif 2025, Monsieur le Maire présente les modifications budgétaires suivantes :

Augmentation de crédits opération d'ordre à l'intérieur de la section :

Compte	Intitulé	BP 2025	DM		Total
			Dépenses	Recettes	
231 (041) D	Immo corpo en c	25 104,24 €	-25 104,24 €		0
2131 (041) D	Bâtiments publics	0	+35 471,81 €		35 471,81 €
203 (041) R	Frais études	25 104,24 €		+ 10 367,57 €	35 471,81 €
Invest.			10 367,57 €	10 367,57 €	

Virement de crédits :

COMPTE	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits	
61521	Terrains	- 8000,00 €	618	Divers	+ 8 000,00 €
673	Titres annulés	- 12,83 €	681	Dotations aux amort.	+ 12,83 €
Total dépenses Fonctionnement		- 8 012,83 €			+ 8 012,83 €
2135	Installations générales	- 50 837,40 €	231	Immobilisations corpo.	+50 837,40 €
2115	Terrains bâtis	- 3 876,76€	212	Aménagement Terrains	+3 876,76 €
Total dépenses Investissement 21		- 54 714,16 €			+ 54 714,16 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les décisions modificatives telles que présentées.

7. VALIDATION DES ACHATS DES GOODIES POUR OCTOBRE ROSE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Bénédicte GODARD qui présente la liste des achats pour la manifestation d'Octobre Rose :

- Devis Aulycom : 260,40 €
- Devis Orphéon : 800,00 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les devis tels que présentés.

8. VALIDATION DU RACCORDEMENT ELECTRIQUE PAR ENEDIS SUR LA PARCELLE ZN 169

Dans le cadre du projet de raccordement électrique, la société TOPO ÉTUDES, mandatée par ÉNEDIS, interviendra pour la pose d'un câble Haute Tension en souterrain sur une longueur de 12 mètres, situé sur la parcelle cadastrée ZN n°169 (parcelle de la salle des fêtes).

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à ces travaux et à donner son accord pour leur réalisation.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et valident à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

9. VALIDATION DU DEVIS D'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

Monsieur le Maire demande à Carole POLLET de présenter le projet d'accompagnement des agents :

Dans le but de redynamiser et motiver l'équipe, il est proposé de faire appel à Maïté HEDOU, intervenante en entreprise, afin que les agents puissent en tirer un bénéfice collectif (meilleure communication, motivation, coopération) et organisationnel (accompagnement dans l'évolution des services), mais aussi un bénéfice personnel (renforcement de la confiance en soi, de l'autonomie, adaptation aux changements...).

Le devis correspond à un accompagnement de juillet 2025 à mars 2026 pour 12 sessions à raison de 900€ par session ; le nombre de sessions pourra varier en fonction de la demande de Monsieur le Maire qui s'adaptera au besoin.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition.

10. RENOUVELLEMENT ABONNEMENT PANNEAU POCKET

La commune est actuellement abonnée à Panneau Pocket, une application mobile d'information à destination des administrés, permettant de diffuser en temps réel : alertes (coupures, travaux, intempéries), informations municipales (événements, réunions, services), communications urgentes. Cet outil s'est avéré utile et apprécié par la population, contribuant à renforcer le lien entre la commune et les habitants.

Le renouvellement de l'abonnement annuel est à prévoir pour l'année 2025-2026.

Coût estimatif :

	1 an D'ABONNEMENT	2 ans D'ABONNEMENT + 3 MOIS supplémentaires offerts	3 ans D'ABONNEMENT + 6 MOIS supplémentaires offerts
Standard	230€ TTC 191€ HT	460€ TTC 383€ HT	690€ TTC 575€ HT
AMRF *Association des Maires Ruraux	180€ TTC 150€ HT	360€ TTC 300€ HT	540€ TTC 450€ HT

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le renouvellement de l'abonnement Panneau Pocket pour un engagement sur 3 ans.

11. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part :

- ❖ Repas des aînés le 28/09/2025.
- ❖ Remise des récompenses Jardins Fleuris le 05/09/2025 à 18h30.

- ❖ Fête de la moisson le 31/08/2025 à 11h.
- ❖ Achat d'un véhicule communal : le remplacement du camion était devenu nécessaire ; le projet a été confié à Arnaud NICOLLE qui a trouvé un camion MAXITY pour 26 000€, sachant que la somme de 30 000 € avait été inscrite au budget 2025.

Nadine DEVAUX DIT LALANDE fait part de sa satisfaction concernant la rénovation de la bibliothèque qu'elle trouve très agréable et encourage les habitants à fréquenter ce service ; elle espère que les animations se poursuivront, ce que Monsieur le Maire confirme.

Samuel CRAMILLY demande si le hameau des Vieux verra un jour les travaux d'effacement de réseaux.

Monsieur le Maire n'a pas d'informations à ce jour et prévoit de rencontrer la directrice du pôle de proximité pour faire le point.

Samuel CRAMILLY demande également si l'aménagement de la déchetterie de Duclair verra le jour.

Monsieur le Maire confirme qu'un projet existe mais n'a pas plus d'informations.

Marie-Thérèse THIERRY souhaite faire une remarque concernant le ramassage des ordures ménagères : les déchets recyclables ne sont collectés que tous les 15 jours alors que les déchets ménagers le sont toutes les semaines ; or, les sacs de déchets recyclables se remplissent plus vite que ceux d'ordures ménagères.

Monsieur le Maire va transmettre cette remarque au vice-président de la Métropole en charge de ce sujet.

Dimitri BESNE se pose des questions sur le fonctionnement du FILOR ; en effet, il a pu constater que des FILOR arrivaient sur la place communale en même temps que les bus des lignes scolaires pour faire le même trajet ; Marie-Thérèse THIERRY ajoute qu'elle n'a pas pu réserver de FILOR pour se rendre à Sainte Marguerite, bien qu'elle ait déjà constaté que des bus FILOR pouvaient faire cette liaison.

Monsieur le Maire précise que KEOLIS a perdu le marché public FILOR ; c'est maintenant l'entreprise TRANSDEV qui assure ce service pour la Métropole.

La séance est levée à 19h20.

Le Maire,
Valère HIS.

Le secrétaire de séance,
Dimitri BESNE,

Arnaud NICOLLE,

Bénédicte GODARD,

Wilfried DURIEU,

Cédric GODALLIER,

Carole MORETTI,

Samuel CRAMILLY,

Marie-Thérèse THIERRY,

Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

Isabelle LEFEVRE,

Aline SCHRAEN,

Amélie DANTAN,

Stéphane DÉCUYPÈRE,